

FICHE DESCRIPTIVE DU SERVICE CONSEIL : ACCOMPAGNEMENT EXPRESS

Cette prestation de conseil s'adresse aux bénéficiaires qui ont un projet de création, d'agrandissement ou d'amélioration d'un espace de stationnement.

Les objectifs de cette prestation sont :

- D'aider les bénéficiaires à définir, élaborer et concrétiser leur projet d'installation de stationnement vélo, en amont de l'achat des équipements,
- D'identifier l'espace adapté pour accueillir le stationnement vélo et de l'aménager pour le rendre sécurisé et confortable pour les usagers.

Bénéficiaires éligibles

Le service est destiné pour :

- Les collectivités de moins de 20 000 habitants, les sites administratifs,
- Les bailleurs sociaux,
- Les copropriétés privées,
- Les espaces destinés aux livreurs à vélo,
- Les établissements d'enseignement,
- Les pôles d'échanges multimodaux.

Modalités pratiques

Durée : 1 jour

Montant : 650 EUR HT

Déroulé : prestation en distanciel, idéalement en visio-conférence (pas de déplacement sur site)

Pour les bénéficiaires, la prestation est optionnelle et prise en charge à 100% par le programme. Un bénéficiaire a le droit à une seule prestation de conseil quel que soit le nombre de projets déposés. En cas de projet multisite, le bénéficiaire devra choisir sur quel site il souhaite être accompagné.

Contenu

Cette intervention se décline en 3 étapes :

1) Prise de connaissance du projet et premier échange avec le bénéficiaire

Le conseiller prend connaissance des réponses émises par le bénéficiaire dans le formulaire sur la plateforme. Puis, il prend contact avec lui à l'occasion d'un rendez-vous de cadrage par téléphone ou visio-conférence, pendant lequel il identifie le profil du site, veille à la bonne compréhension des besoins du bénéficiaire et, organise la réunion de lancement. Le conseiller demande au bénéficiaire de lui transmettre les documents jugés utiles à la compréhension du site (photos, plans, descriptif...). Le conseiller envoie une invitation accompagnée d'un ordre du jour pour la réunion de lancement.

2) Réunion de lancement en distanciel avec le bénéficiaire

Réunion de lancement : rappel du programme Alvéole Plus, rappel de la mission et des objectifs et attentes définis lors du rendez-vous de cadrage, échanges d'informations alimentant la bonne compréhension du besoin.

3) Rapport final

À la suite des informations recueillies lors de la réunion de lancement, le conseiller complète sur la plateforme les indicateurs requis et y dépose le rapport final (le conseiller prévient au préalable le bénéficiaire du dépôt du rapport final par email ou appel téléphonique). Le rapport (cf. fiche rapport type) récapitule les besoins du bénéficiaire et présente la solution choisie.

Rôle du bénéficiaire

- 1) Inscription sur la plateforme Alvéole plus
- 2) Émission d'une demande de service de conseil sur la plateforme via un formulaire
- 3) Affectation d'un conseiller de manière aléatoire
- 4) Mise en relation entre le conseiller et le bénéficiaire depuis leurs espaces personnels respectifs sur la plateforme : premier échange au cours d'un rendez-vous de cadrage à distance
- 5) Réunion de lancement organisée par le conseiller : le bénéficiaire se tient disponible
- 6) Réception de la part du conseiller du rapport complet qui récapitule les besoins et présente la solution recommandée
- 7) Évaluation de la qualité de la prestation par le bénéficiaire grâce à un questionnaire de satisfaction à remplir depuis la plateforme
- 8) Mise à profit de cet accompagnement et demande de devis auprès des fournisseurs d'équipements référencés

Le bénéficiaire doit se tenir disponible tout au long de la réalisation de la prestation pour répondre aux questions du conseiller, être en capacité de transmettre au conseiller les documents nécessaires à la bonne compréhension de la mission.

Il n'y a aucune obligation pour le bénéficiaire de commander des équipements de stationnement à l'issue de la prestation d'accompagnement.

Rôle du conseiller

- 1) Réception d'une demande de prestation de conseil depuis la plateforme
- 2) Choix d'accepter ou refuser la demande, si acceptée : réception des réponses complétées par le bénéficiaire dans le formulaire
- 3) Rendez-vous de cadrage
- 4) Réunion de lancement
- 5) Rédaction et envoi du rapport complet finalisé au bénéficiaire (cf. fiche rapport type) et importation sur la plateforme
- 6) Envoi de la facture correspondante à FUB Services (une facture par projet)

Le délai de la réalisation de la prestation de conseil doit s'inscrire dans un délai d'1 mois entre la demande et la remise du rapport final.

Ressources disponibles

- [Guide pour installer un stationnement vélo sécurisé](#), qui regroupe les critères obligatoires du stationnement vélo ainsi avec des conseils et recommandations
- [Déploiement de places de stationnement - Modalités du programme Alvéole Plus](#), qui détaille les critères des équipements éligibles au programme